

*Initiatives ministérielles*

l'opposition officielle croit que plusieurs questions méritent de trouver des réponses. Les contribuables canadiens sont en droit de savoir si oui ou non le Canada aura un droit de regard sur les opérations de ses soldats.

De plus, connaissant les graves problèmes économiques de la Bosnie, il faut aussi se demander si le gouvernement canadien a l'intention de venir en aide financièrement ou si, compte tenu de nos propres problèmes d'endettement, nous ne pourrions pas trouver une autre forme d'aide plus responsable et plus réaliste. Par exemple, le Canada pourrait très bien fournir une assistance technique pour les futures élections en Bosnie, étant donné son expertise dans ce domaine.

Nous voulons également connaître les risques qui seront encourus par nos soldats. On sait que la force d'interposition sera composée de troupes de combat et non de Casques bleus chargés de maintenir la paix. Cette nouvelle mission s'effectuera donc en vertu du chapitre VII et non du chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Or, nous savons que le chapitre VII donne davantage de moyens pour l'accomplissement de ces missions, y compris l'usage de la force. Tous les moyens seront ainsi mis en vigueur pour faire respecter l'entente.

Finalement, le Bloc québécois soulève aussi trois autres questions quant à la durée, au mandat et aux coûts de cette opération. En ce qui a trait à la durée, le secrétaire général de l'ONU et le premier ministre ont déclaré conjointement que le mandat pourrait éventuellement s'échelonner sur une période de trois ans. Si tel devait être le cas, le Bloc québécois exige du gouvernement qu'il soumette sa décision de prolonger sa mission à l'approbation de la Chambre des communes, après l'expiration du présent plan de 12 mois.

Quant au mandat des Canadiens en Bosnie, nous espérons que le gouvernement canadien a appris de ses erreurs et que cette fois-ci il élaborera un mandat clair. Parmi les tâches probables que les troupes pourraient être amenées à accomplir, les troupes canadiennes pourraient davantage se spécialiser dans celles liées aux communications et aux aspects traditionnels de maintien de la paix. Soucieux de l'image pacifiste du Canada, nous du Bloc québécois croyons qu'une très faible proportion des soldats que nous fournirons à l'OTAN devra être consacrée à des missions de combat, s'il y a lieu.

• (1730)

Finalement, le Bloc québécois est d'avis que la participation canadienne doit être sensiblement la même que celle consacrée à la FORPRONU, soit environ 2 000 soldats. Cette contribution semble comparable au niveau de participation de nos alliés européens, exception faite de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne. Aussi, le coût d'une telle opération est importante. Le ministère de la Défense estime que les frais d'une telle opération sur 12 mois varieraient entre 2 et 75 millions de dollars, selon le nombre de soldats qui participeraient à l'opération. Les différents scénarios font état de l'envoi de 50 à 3 500 soldats.

Ces chiffres nous semblent douteux, quand nous savons qu'il en a coûté environ 172 millions annuellement pour la participa-

tion canadienne à la FORPRONU. Or, le ministère de la Défense reconnaît que les coûts d'une mission de l'OTAN seraient environ le double de ceux d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Le gouvernement canadien doit faire preuve de plus de rigueur et doit indiquer les véritables coûts de cette opération avant de s'engager plus à fond.

Bref, ce que le Bloc québécois demande au gouvernement canadien, c'est plus de discernement, de rigueur intellectuelle et surtout de transparence. Il n'y a pas de doute que le Canada se doit de contribuer au processus de paix en Bosnie. La façon dont cela doit se faire doit vraiment être débattue en cette Chambre.

[Traduction]

**M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.):** Madame la Présidente, nous tenons aujourd'hui, à la Chambre, un débat très sérieux sur l'accord de paix de Dayton. Un certain nombre de pays se sont réunis pour rédiger un accord de paix touchant les diverses factions combattantes dans l'ancienne Yougoslavie. Ce conflit remonte à quelques années et le Canada apporte depuis quatre ans une contribution remarquable sur le plan humanitaire, dans cette région.

Nous avons un débat très large à la Chambre cet après-midi et ainsi, je voudrais commencer par lire la motion dont la Chambre est saisie:

Que cette Chambre prenne acte et accueille le récent accord de paix de Dayton et les efforts constants de la communauté internationale pour instaurer une paix et une sécurité durables dans les Balkans, et que le Canada contribue à ces efforts en participant à une force d'intervention militaire multinationale (IFOR) sous le commandement de l'OTAN.

La force de mise en oeuvre ne participera pas à une mission classique de maintien de la paix, mais plutôt à une mission d'imposition de la paix, dirigée par l'OTAN. Elle mènera ses activités aux termes d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément au chapitre VII de la Charte des Nations Unies qui permet l'utilisation de tous les moyens nécessaires pour accomplir une mission.

Étant donné qu'il ne s'agira pas d'une opération classique de maintien de la paix et que l'OTAN, ainsi que beaucoup d'autres pays, participent à cette mission, nous ne devrions pas être surpris qu'on nous demande d'envoyer des unités combattantes.

Le monde étant ce qu'il est de nos jours, il y a de nombreux points chauds. La situation dans certains de ces pays pourrait se détériorer encore davantage. C'est le grand problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Quelle sera la situation dans six mois, un an ou cinq ans? Personne ne peut le prédire. Le monde est un endroit très imprévisible en cette ère de notre histoire.

La force de mise en oeuvre est la seule façon de s'occuper de cette question. Il faut mettre en oeuvre l'accord de paix conclu. On doit rétablir dans la région les conditions de vie essentielles. Les gens doivent pouvoir vivre sans avoir peur de ce qui pourrait leur arriver.

Ce n'est pas le moment pour le Canada ou tout autre pays responsable d'abandonner ces gens à leur sort. À un moment comme celui-ci, la communauté internationale doit se serrer les coudes, dans l'intérêt de l'humanité.